

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU JEUDI 11 AVRIL 2019 – 20H00

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 5 avril 2019.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents à la séance : 10 Votants : 10 + 3 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS , Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET.

Membres excusés ayant donné procuration : M. Pierre-Emmanuel LECLERE (procuration à M. Yves BOYER), Mme Julie SAMAINE (procuration à Mme Paulette LAUVERGNAS), Mme Emilie TAVERNIER (procuration à M. Jean-Louis MARIZON).

Membre excusé : Mme Oriana ERMANN.

Mme Nathalie POINTET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant: « Demande de subvention : intervention en faveur de l'hébergement ».*

*Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents : 10 voix + 3 pouvoirs pour:*

### ORDRE DU JOUR

#### 1. BUDGET COMMUNE M14 - EXERCICE 2019

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres présents **10 voix + 3 pouvoirs pour** de voter le budget primitif 2019, qui peut être résumé comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	341 495,26 €	013	Atténuations de charges	1 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	464 000,00 €	70	Produit des services	6 600,00 €
014	Atténuation de produits	60 200,00 €	73	Impôts et taxes	673 192,00 €
65	Autres charges de gestion courante	124 004,09 €	74	Dotations et participations	137 514,24 €
66	Charges financières	28 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	13 771,43 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
68	Dotations provisions semi-budgétaires	19 530,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00 €	042	Opé. Ordre transfert entre sections	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	32 917,23 €	<b>R 002</b>	<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>489 068,91 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 321 146,58 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 321 146,58 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé		Chap.	Libellé	
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	47 717,03 €	13	Subventions d'investissement reçues (sf 1	2 262 202,00 €
21	Immobilisations corporelles	745 520,41 €	16	Emprunts et dettes assimilés	300 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 521 434,20 €			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 314 671,64 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 562 202,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves	2 769,12 €	10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 106	621 832,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	79 331,12 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>82 100,24 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>771 832,00 €</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	150 000,00 €	45...	Total des opé. pour le compte de tiers	150 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>3 546 771,88 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>3 484 034,00 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	32 917,23 €
			041	Opérations patrimoniales	
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>282 917,23 €</b>
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	220 179,35 €			
<b>TOTAL</b>		<b>3 766 951,23 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 766 951,23 €</b>

## 2. BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2019

Vu les articles L.2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, **décide à l'unanimité des membres présents 10 voix + 3 pouvoirs pour** de voter le budget primitif 2019, qui peut être résumé comme suit:

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	85 611,90 €	70	Vente de produits finis, prestations de services	73 500,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00 €			
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>99 611,90 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>73 500,00 €</b>
66	Charges financières	5 178,80 €			
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>106 790,70 €</b>			
042	Opé. d'ordre transfert entre sections	32 564,00 €	042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	8 669,94 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>32 564,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 669,94 €</b>
			R 002	résultat reporté	57 184,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>139 354,70</b>	<b>TOTAL</b>		<b>139 354,70 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	14 110,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	3 076,00 €
21	Immobilisations corporelles	50 980,62 €	16	Emprunts et dettes assimilés	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>65 090,62 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 076,00 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	16 531,07 €	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>16 531,07 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>3 076,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>81 621,69 €</b>	040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	32 564,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 669,94 €	041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>8 669,94 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>32 564,00 €</b>
			R 001	solde d'exécution positif reporté	54 651,63 €
<b>TOTAL</b>		<b>90 291,63 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>90 291,63 €</b>

### **3. PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)**

Monsieur le Maire expose que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain. Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé.

Monsieur le Maire propose d'actualiser la PAC comme suit :

Participation par logement :		3 000 €
Participation pour artisanat et commerce :	surface de plancher inférieure à 80 m <sup>2</sup> :	3 000 €
	surface de plancher de 80 à 120 m <sup>2</sup> :	4 800 €
	surface de plancher supérieure à 120 m <sup>2</sup> :	6 000 €
Participation pour hôtellerie et restauration :	surface de plancher inférieure à 80 m <sup>2</sup> :	4 800 €
	surface de plancher de 80 à 120 m <sup>2</sup> :	6 000 €
	surface de plancher supérieure à 120 m <sup>2</sup> :	9 000 €

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 3 pouvoirs pour :**

- **Décide** de fixer la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour les constructions nouvelles comme décrit ci-dessus ;
- **Rappelle** que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau ;
- **Décide** que, dans le cas de lotissement, la PAC, pour un montant de 3 000 € par logement autorisé par le permis d'aménager, sera perçue auprès du lotisseur lors du raccordement du lotissement ;
- **Dit** que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

### **4. SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL)**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 13 juillet 2016, les préenseignes, régies par la réglementation nationale de la publicité sont interdites hors agglomérations (sauf dérogations réglementaires, telles les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales).

Les autres activités peuvent être signalées par des panneaux de Signalisation d'Information Locale (SIL). Ce dispositif est élaboré par les gestionnaires de voirie, sur le domaine public routier.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre et l'emplacement des panneaux seront de la responsabilité de la Commune ; la Commune prendra en charge la commande et la pose.

Il propose au Conseil Municipal d'actualiser le tarif en définissant un prix forfaitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 3 pouvoirs pour :**

- **Décide** de fixer un tarif forfaitaire de 90 € par panneau.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION : INTERVENTION EN FAVEUR DE L'HÉBERGEMENT**

Monsieur le Maire présente le dispositif de financement de la Région Auvergne Rhône Alpes en matière d'hébergement.

Il propose de déposer une demande de subvention pour la création du pôle multiservices :

### **Coût total HT: 894 639 €**

Zone d'hébergement	316 100,00 €
Logement du gestionnaire	83 955,00 €
Salle d'animation	114 477,50 €
Création d'un ascenseur	35 000,00 €
Terrasses et parvis	128 000,00 €
Terrasse logement gestionnaire	18 000,00 €
Terrasse étage pour l'hébergement	50 000,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>745 532,50 €</b>
Honoraires maîtrise d'ouvrage délégué, maîtrise d'oeuvre et frais annexes	149 106,50 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>894 639,00 €</b>

### **Plan de financement prévisionnel:**

Conseil départemental	150 000,00 €	16,77 %
Conseil régional	178 927,80 €	20,00 %
Etat	268 391,70 €	30,00 %
Ressources propres	297 319,50 €	33,23 %
<b>TOTAL</b>	<b>894 639,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents 10 voix + 3 pouvoirs pour :**

- **Approuve** le projet de création du pôle multiservices décrit ci-dessus ;
- **Adopte** le plan de financement y afférent, tel qu'il lui a été exposé ;
- **Sollicite** le financement au titre de l'intervention en faveur de l'hébergement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- **Charge** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et de signer tous documents utiles.

## **6. INFORMATIONS**

- Inauguration de la nouvelle bibliothèque et de la salle de multiactivités : vendredi 12 avril à 18 heures.
- Commémoration du souvenir des victimes et héros de la Déportation. Cérémonie devant le monument aux morts : dimanche 28 avril 2019 à 10h15.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h50.